



Feuille officielle d'avis du district de Moutier

Numéro 6
Mercredi 12 février 2020

La Semaine édite et publie en exclusivité les avis officiels des communes municipales et mixtes du district de Moutier. Cette feuille officielle d'avis du district de Moutier (FOADM) fait partie intégrante de l'hebdomadaire et paraît une fois par semaine, le mercredi, 48 fois dans l'année.

Toute transmission d'avis officiel à paraître dans la FOADM doit se faire exclusivement par la plateforme en ligne disponible sur le site internet www.lasemaine.ch.

Terme pour la validation des publications et avis: au plus tard le lundi à 14h pour publication le mercredi de la même semaine. Lorsqu'un avis est validé en ligne sur la plateforme, suite à réception du BAT (bon à tirer), il n'est plus possible de le retirer et sera facturé.

Editeur: Association des Maires et Présidents de bourgeoisie du district de Moutier

Imprimeur: Juillerat Chervet SA, 2610 Saint-Imier.

Tarif des insertions: partie officielle, sur 3 col. à la page: CHF -80 le mm + TVA (63 mm de large).

Toutes les personnes concernées par l'accueil extrafamilial (en particulier les parents) sont les bienvenues.

Court, le 12 février 2020

Municipalité de Court, Conseil municipal



Crémînes

Avis de construction

Requérante: Home les Aliziers SA, Rue des Aliziers 206, 2746 Crémînes.

Auteur du projet: In Situ Ingénieurs civils Sàrl, Rue de l'Hôtel-de-Ville 29, 2300 La Chaux-de-Fonds.

Emplacement: parcelle N° 893, au lieu-dit: «Les Brues Dedos», commune de Crémînes.

Projet: viabilisation d'une zone d'habitation comprenant une route de desserte, des collecteurs d'évacuation des eaux résiduaires et des eaux pluviales, l'alimentation en eau potable, l'éclairage public (pose de 5 candélabres) et des conduites des services.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zone: HA.

Dérogations: art. 80 LR et 48 LAE.

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 13 mars 2020 inclusivement auprès de l'administration communale de Crémînes. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 12 février 2020.

La préfète: S. Niederhauser

Modification du Règlement d'organisation

La modification du Règlement d'organisation, article 1, al. 2 et article 70, al. 4, adoptée le 25 juin 2019 par l'Assemblée communale de Crémînes a été approuvée le 19 novembre 2019, en vertu de l'article 56 LCo, par l'Office des affaires communales et de l'organisation du territoire du canton de Berne.

Ce document peut être consulté au secrétariat communal pendant les heures d'ouverture.

Crémînes, le 12 février 2020

Le Conseil communal

Procès-verbal de l'assemblée communale du 5 décembre 2019

Conformément à l'article 68, 1^{er} alinéa, du règlement d'organisation, le procès-verbal de l'assemblée communale du 5 décembre 2019 a été déposé publiquement durant 20 jours (du 6 au 26 janvier 2020).

Aucune opposition n'ayant été formulée durant le délai, le Conseil communal l'a approuvé lors de sa séance du 4 février 2020.

Crémînes, le 12 février 2020

Le Conseil communal

Abrogation d'un règlement

Le Règlement pour la gestion d'un financement spécial pour le financement de Crémînes bouge du 12 décembre 2013 a été abrogé lors l'Assemblée communale du 5 décembre 2019.

Crémînes, le 12 février 2020

Le Conseil communal

Règlement sur le transfert des tâches dans le domaine de la protection de la population lors de catastrophes, de situations d'urgence, d'événements majeurs et de grandes manifestations

Publication selon l'article 45 de l'Ordonnance sur les communes.

Le règlement sur le transfert des tâches dans le domaine de la protection de la population lors de catastrophe, de situations d'urgence, d'événements majeurs et de grandes manifestations, adopté par l'Assemblée communale de la Commune mixte de Crémînes en date du 5 décembre 2019, est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2020.

Il peut être consulté au secrétariat communal durant les heures d'ouverture.

Crémînes, le 12 février 2020

Le Conseil communal

Avis de construction

Requérante: Société de tir au pistolet Crémînes, p. adr. M. Daniel Gigandet, Clos du Velie, 2747 Corcelles BE.

Emplacement: parcelles N°s 178 et 670.01, au lieu-dit: «Les Ravières», commune de Crémînes.

Projet: pose de 4 récupérateurs de balles derrière les cibles existantes.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zone: agricole.

Dérogations: art. 24 LAT et 25 LCo.

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 13 mars 2020 inclusivement auprès de l'administration communale de Crémînes. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 12 février 2020

La préfète: Stéphanie Niederhauser

www.lasemaine.ch



Belprahon

Fermeture de l'administration communale

En raison d'une formation de son personnel, l'administration communale sera fermée le jeudi 20 février 2020. En lieu et place, le secrétariat sera ouvert le lundi après-midi 17 février 2020 de 14h à 16h30 ou le vendredi matin 21 février 2020 de 8h30 à 11h.

Belprahon, le 12 février 2020

Le Conseil communal



Corcelles

Règlement sur le transfert des tâches dans le domaine de l'aide sociale

Publication selon l'article 45 de l'Ordonnance sur les communes.

Le règlement sur le transfert des tâches dans le domaine de l'aide sociale, adopté par l'Assemblée communale de la Commune mixte de Corcelles en date du 12 juin 2019, est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2020.

Il peut être consulté au secrétariat communal durant les heures d'ouverture.

Corcelles, le 12 février 2020

Conseil communal



Court

Séance d'information

Introduction des bons de garde

À compter du 1^{er} août 2020, la commune de Court passera au système des bons de garde dans le domaine de l'accueil extrafamilial des enfants.

L'introduction de ce nouveau système et ses conséquences pratiques pour les parents seront présentées lors d'une séance d'information qui se tiendra le mercredi 4 mars 2020, à 20h, dans la grande salle du centre communal (rue de la Vallee 19, 2738 Court).

Règlement sur le transfert des tâches dans le domaine de l'aide sociale

Publication selon l'article 45 de l'Ordonnance sur les communes.

Le règlement sur le transfert des tâches dans le domaine de l'aide sociale, adopté par l'Assemblée communale de la Commune mixte de Crémines en date du 25 juin 2019, est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2020.

Il peut être consulté au secrétariat communal durant les heures d'ouverture.

Crémines, le 12 février 2020

Le Conseil communal



Eschert

Point de collecte «Au Creux» – batteries

Les batteries de quelque sorte que cela soit (batteries de voitures, de motos, etc.) ne doivent en aucun cas être déposées dans le bac à piles. Ces dernières doivent être ramenées aux points de vente.

Eschert, le 5 février 2020

Le Conseil communal

Service social Centre-Orval – antenne à Grandval

Dès le 1^{er} janvier de cette année, la commune d'Eschert n'est plus rattachée au Service social de la Prévôté de Moutier (SSRP), mais au Service social Centre-Orval de Valbirse (SSCO).

Dès le mercredi 12 février 2020, une antenne sera ouverte à Grandval au 1^{er} étage du bâtiment communal. Ce bureau sera ouvert et assuré par une permanence téléphonique tous les mercredis de 10h à 12h et de 14h à 17h (032 491 61 20). Il sera fermé pendant les vacances scolaires d'été et d'hiver (six semaines en été et deux semaines durant la période des Fêtes de fin d'année).

Eschert, le 5 février 2020

Le Conseil communal

Procès-verbal de l'assemblée communale du 12 décembre 2019

Conformément à l'article 65, 1^{er} alinéa, du règlement d'organisation, le procès-verbal de l'assemblée communale du 12 décembre 2019 a été déposé publiquement.

Aucune opposition n'ayant été formulée durant le délai, le Conseil communal l'a approuvé lors de sa séance du 5 février 2020.

Eschert, 12 février 2020

Le Conseil communal

Entrée en vigueur

Modification du règlement d'organisation de la commune mixte d'Eschert – article 1

Publication selon l'article 45 de l'ordonnance sur les communes.

La modification du règlement d'organisation, adoptée par l'assemblée communale d'Eschert en date du 13 juin 2019, a été approuvée sans réserve par l'Office des affaires communales et de l'organisation du territoire du canton de Berne le 29 janvier 2020. Cette modification entre donc en vigueur de suite. Elle peut être

consultée au bureau communal durant les heures d'ouverture.

Eschert, le 12 février 2020

Le Conseil communal

Entrée en vigueur

Règlement sur le transfert des tâches dans le domaine de l'aide sociale

Publication selon l'article 45 de l'Ordonnance sur les communes.

Le règlement sur le transfert des tâches dans le domaine de l'aide sociale, adopté par l'assemblée communale en date du 13 juin 2019, est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2020.

Il peut être consulté au secrétariat communal durant les heures d'ouverture.

Eschert, le 12 février 2020

Le Conseil communal



Grandval

Assemblée extraordinaire de la municipalité de Grandval, jeudi 19 mars 2020, salle communale à 19h30

Ordre du jour

1. Discuter et approuver le nouveau règlement d'organisation de la municipalité de Grandval

Le règlement d'organisation est déposé au secrétariat municipal 30 jours avant l'assemblée.

Au plus tard dans les 30 jours après l'assemblée municipale un recours en matière communale peut être formé auprès de la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Conformément à l'article 67 du Règlement d'organisation, le procès-verbal de l'assemblée sera déposé publiquement au Secrétariat municipal durant 30 jours, soit du 25 mars au 23 avril 2020. Il est possible de former opposition à l'encontre de son contenu par écrit, auprès du Conseil municipal pendant ledit dépôt.

Grandval, le 12 février 2020

Le Conseil municipal

Règlement sur le transfert des tâches dans le domaine de l'aide sociale

Publication selon l'article 45 de l'Ordonnance sur les communes.

Le règlement sur le transfert des tâches dans le domaine de l'aide sociale, adopté par l'Assemblée de la municipalité de Grandval en date du 6 juin 2019, est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2020.

Il peut être consulté au secrétariat municipal durant les heures d'ouverture.

Grandval, le 12 février 2020

Le Conseil municipal

Patrouille scolaire

Dès le 17 février 2020, une patrouille scolaire sera opérationnelle devant l'école de Grandval.

Les parents et les enseignants constituant cette patrouille aideront les enfants à traverser durant les heures de fort trafic.

Nous vous remercions de réserver un bon accueil à cette patrouille scolaire et de vous conformer à leurs instructions.

Grandval, le 12 février 2020

Le Conseil municipal



Moutier

Avis de construction

Requérante : Elepress AG, Worbstrasse 221, 3073 Gümliigen.

Auteur du projet : SEO Sàrl, Architecture & Urbanisme, Rue de l'Écluse 29, 2740 Moutier.

Emplacement : parcelle N° 3336, au lieu-dit : « Les Laives », commune de Moutier.

Projet : demande de prolongation de la durée de validité du permis de construire jusqu'au 6 mai 2021.

Permis de construire délivré le 6 avril 2016 pour la construction de deux usines relais et l'aménagement de 72 places de stationnement + pose d'une station transformatrice électrique.

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés.

Zone : plan de quartier « Les Laives ».

Dérogation : art. B. 5 (hauteur de l'usine 1).

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 6 mars 2020 inclusivement** auprès des Services techniques de la Ville de Moutier. Les oppositions ou réserves de droit, **uniquement contre la demande de prolongation de la durée de validité**, faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 5 février 2020.

La préfète : Stéphanie Niederhauser

Avis de construction

Requérant : Affolter Denis, Sur le Crêt 100, 2746 Crémines.

Emplacement : parcelle N° 1344, chemin du Coteau 18.

Projet : construction de balcons en façade Ouest ; agrandissement de la lucarne en toiture.

Zone : HA3.

Dimensions et genre : selon plans déposés.

Dépôt public de la demande avec plans, **jusqu'au 6 mars 2020 inclusivement** auprès des Services Techniques-Urbanisme (Rue de l'Hôtel-de-Ville 1). Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Moutier, le 5 février 2020

Services Techniques-Urbanisme

Avis de construction

Requérant : Wiedmer Olivier et Géraldine, rue du Nord 29, 2740 Moutier.

Auteur du projet : CK Tech, 2744 Belprahon.

Emplacement : parcelles N° 9 et 11, rue du Nord.

Projet : construction d'une maison familiale avec garage en annexe ; Pompe à chaleur air-eau split.

Zone : H3.

Recensement architectural : objet figurant dans l'ensemble bâti L.

Dimensions et genre : selon plans déposés.

Dépôt public de la demande avec plans, **jusqu'au 6 mars 2020 inclusivement** auprès des Services Techniques-Urbanisme (Rue de l'Hôtel-de-Ville 1). Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Moutier, le 5 février 2020

Services Techniques-Urbanisme

Avis de construction

Requérant : Monsieur Laurent Schaffter, La Rosière 4, 2852 Courtételle.

Auteur du projet : L'artisan Schaffter SA, Rue de l'Est 19, 2740 Moutier.

Emplacement : parcelle N° 88, au lieudit : « Passage de l'Ours 8 et Rue Centrale 70 », commune de Moutier.

Projet : pose d'une véranda bio climatique sur la terrasse existante à l'Est du bâtiment ouverte sur trois côtés avec possibilité de fermeture par le biais d'un tissu coulissant, pose de bandes LED sur les façades de l'immeuble illuminées pendant les heures d'ouverture de l'établissement public et pose de spots en façades Sud, pose d'une isolation périphérique, remplacement de toutes les fenêtres et portes extérieures, pose d'une enseigne non illuminée en façade Sud « Maison des brochettes », suppression de la porte de garage au Nord du bâtiment et création d'une porte anti-feu EI60.

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés.

Zone : Vieille Ville.

Dérogation : art. 80 LR.

Recensement architectural : ensembles bâtis G et H.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 6 mars 2020 inclusivement** auprès de l'administration communale de Moutier. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 5 février 2020.

La préfète : Stéphanie Niederhauser

Avis de construction

Requérant : Rérat Olivier, chemin des Fauvettes 5, 2740 Moutier.

Emplacement : parcelle N° 2620, Chantemerle 49.

Projet : remplacement du chauffage électrique par une pompe à chaleur air-eau split.

Zone : PQ « Prés Zuber ».

Dimensions et genre : selon plans déposés.

Dépôt public de la demande avec plans, **jusqu'au 13 mars 2020 inclusivement** auprès des Services Techniques-Urbanisme (Rue de l'Hôtel-de-Ville 1). Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Moutier, le 12 février 2020

Services Techniques-Urbanisme

Avis de construction

Requérant : Luthi Gérard et Christiane, chemin Fin-Lépine 2a, 2740 Moutier.

Emplacement : parcelle N° 2916, chemin Fin-Lépine 2a.

Projet : ouverture de fenêtres et agrandissement d'une fenêtre en porte, en façade Nord.

Zone : H3.

Dimensions et genre : selon plans déposés.

Dépôt public de la demande avec plans, **jusqu'au 13 mars 2020 inclusivement** auprès des Services Techniques-Urbanisme (Rue de l'Hôtel-de-Ville 1). Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Moutier, le 12 février 2020

Services Techniques-Urbanisme



Perrefitte

Communications du Conseil municipal

Procès-verbal de l'assemblée municipale du 5 décembre 2019

Selon l'article 60 du règlement d'organisation, le procès-verbal de la dernière assemblée municipale a été déposé publiquement du 7 au 26 janvier 2020. Aucune opposition n'ayant été formulée durant le délai, le Conseil municipal l'a ratifié lors de sa séance du 3 février 2020.

Passport vacances

Comme chaque année, la commune subventionnera le passport vacances à raison de Fr. 10.-/enfant de la localité participant à la manifestation.

Journée des aînés

Cette année, un repas sera organisé à la halle de gymnastique pour les aînés de notre commune. La date a été fixée au vendredi 12 juin 2020. Des invitations parviendront aux personnes concernées au début du mois d'avril.

Perrefitte, le 12 février 2020

Le Conseil municipal

Communiqué du Secrétariat municipal

Concours

CinéCivic est un concours mis sur pied pour la 6^e fois pour les jeunes âgés de 10 à 25 ans en groupe ou à titre individuel. Ce projet permet de s'exprimer librement sur le thème de la citoyenneté en faisant appel à la créativité. De nombreux prix attractifs récompensent les différentes catégories. Le délai de dépôt des réalisations (films et affiches) est fixé au 30 juin 2020. Toutes les informations relatives à ce concours se trouvent sur la page Internet de Chancellerie d'Etat : www.be.ch/cinecivic. Quelques flyers sont disponibles au bureau communal.

Perrefitte, le 12 février 2020

Le Secrétariat municipal



Petit-Val

Avis de construction

Requérants : Mollard Yanick et Stéphanie.

Emplacement : Le Pairez 55, 2716 Sornetan, parcelle N° 362.

Projet : construction d'une piscine enterrée avec fonctionnement en circuit fermé, chauffage par pompe à chaleur air-eau indépendante et couverture au moyen d'un abri de piscine.

Genre de construction : selon plans déposés.

Dimensions : selon plans déposés.

Zone : habitation.

Dérogation : art. 212 RCC de Sornetan pour la distance à la limite de la PAC.

Dépôt de la demande avec plans, **jusqu'au 5 mars 2020 inclusivement** auprès de l'Administration communale de Petit-Val, Derrière les Hôtas 23, 2748 Souboz. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées, seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Souboz, le 5 février 2020

Secrétariat communal

Informations communales

Syndicat scolaire de l'école enfantine et primaire et de l'école à journée continue des communes de Saicourt et de Petit-Val

Lors de sa séance du 27 janvier dernier, la commission scolaire a nommé M^{me} Stéphanie Koller de Bellelay au poste de secrétaire administrative des finances à 15-20% dès le 1^{er} mars 2020. M^{me} Koller a été choisie parmi les 13 postulations reçues. La commission scolaire souhaite la bienvenue à M^{me} Koller au sein du nouveau syndicat scolaire.

Fermeture du bureau communal

Le bureau communal sera fermé durant la semaine blanche, soit du 17 au 21 février 2020. Réouverture normale dès le 24 février 2020.

Souboz, le 12 février 2020

Le Conseil communal



Reconvilier

Avis de construction

Requérants : De Giorgi Ophélie et Kaeser Alexandre, Rue du Pasteur Frêne 3, 2710 Tavannes.

Propriétaires : De Giorgi Ophélie et Kaeser Alexandre, Rue du Pasteur Frêne 3, 2710 Tavannes.

Auteurs du projet : De Giorgi Ophélie et Kaeser Alexandre, Rue du Pasteur Frêne 3, 2710 Tavannes.

Emplacement : parcelle N° 1116, Le Benevis 13.

Projet : démontage de la cheminée, pose d'une fenêtre en pente sur le pan Nord et sur le pan Ouest du toit sans changement d'affectation des combles, remplacement du chauffage à mazout par une pompe à chaleur, élimination de la citerne à mazout.

Dimensions : selon plans déposés.

Zone : H2.

Dépôt public de la demande, selon plans, au secrétariat municipal **jusqu'au 6 mars 2020 inclusivement**.

Les oppositions et les éventuelles réserves de droit, dûment motivées et formulées par écrit, seront reçues au secrétariat municipal jusqu'au terme du dépôt public.

Reconvilier, le 5 février 2020

Le secrétariat municipal



Roches

Conciergerie

Le Conseil communal a nommé M^{me} Sauser Tiffany au poste de conciergerie de l'administration communale.

Il lui souhaite beaucoup de plaisir dans l'accomplissement de sa fonction.

Roches, le 5 février 2020

Conseil communal

Agenda

Le Conseil communal a fixé les dates des assemblées communales 2020 comme suit :

- 17 juin 2020 (mercredi)
- 10 décembre 2020 (jeudi)

La course annuelle des aînés se déroulera le jeudi 17 septembre 2020.

Roches, le 5 février 2020

Conseil communal

Validation de vos avis sur la plateforme : lundi 14h

Règlement sur le transfert des tâches dans le domaine de l'aide sociale

Publication selon l'art. 45 de l'Ordonnance sur les communes

Le règlement sur le transfert des tâches dans le domaine de l'aide sociale, adopté par l'assemblée communale de la commune mixte de Roches en date du 6 juin 2019, est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2020.

Il peut être consulté au secrétariat communal durant les heures d'ouverture.

Roches, le 6 février 2020

Conseil communal



Saicourt

Informations communales

Syndicat scolaire de l'école infantine et primaire et de l'école à journée continue des communes de Saicourt et de Petit-Val

Lors de sa séance du 27 janvier dernier, la commission scolaire a nommé M^{me} Stéphanie Koller de Bellelay au poste de secrétaire administrative des finances à 15-20% dès le 1^{er} mars 2020. M^{me} Koller a été choisie parmi les 13 postulants reçus. La commission scolaire souhaite la bienvenue à M^{me} Koller au sein du nouveau syndicat scolaire.

Fermeture du bureau municipal

Le bureau municipal sera fermé durant la semaine blanche, soit du 17 au 21 février 2020. Réouverture normale dès le 24 février 2020.

Le Fuet, le 12 février 2020

Conseil municipal



Saules

Mise au concours

Employé communal de la voirie

Suite au départ du titulaire, la Commune de Saules met au concours le poste d'

Employé communal de la voirie

Il s'agit d'un poste accessoire dont l'occupation varie entre 100 et 200 heures par année.

Traitement : selon le tarif communal en vigueur.

Entrée en fonction : à convenir.

Renseignements : auprès du maire, M. Michel Schaer, au 079 825 64 50 ou par mail au secrétariat communal : communesaulles@bluewin.ch.

En cas d'intérêt, prière de vous manifester par écrit d'ici au 29 février 2020 à l'Administration communale, Milieu du Village 13, 2732 Saules.

Saules, le 5 février 2020

Conseil communal



Seehof

Sozialer Dienst

Neu ab 2020 service social d'Orval Valbirse Filiale in Grandval

Mitteilungen des Gemeinderates

Seit dem 1. Januar dieses Jahres ist unsere Gemeinde nicht mehr dem Sozialdienst von Moutier (SSRP), sondern dem Sozialdienst Centre-Orval von Valbirse (SSCO) angeschlossen.

Ab Mittwoch, dem 12. Februar 2020 wird in Grandval eine Filiale im 1. Stock der Gemeinde Gebäude eröffnet. Dieses Büro wird jeden Mittwoch von 10 bis 12

Uhr und von 14 bis 17 Uhr (032 491 61 20) geöffnet und telefonisch besetzt sein. Sie wird während der Sommer- und Winterferien geschlossen sein (sechs Wochen im Sommer und zwei Wochen während der Weihnachts- und Neujahrsferien).

Seehof, 10 Februar 2020

Der Gemeinderat Seehof



Sorvilier

Avis de construction

Requérant : M. Cyril Beutler, Grand-Rue 4, 2710 Tavannes.

Auteur du projet : Heimann Olivier Sàrl, Architecte HES, Rue Aimé Charpillot 4, 2735 Valbirse.

Emplacement : parcelle N° 229, au lieu-dit : « Clos Beausan 6 ».

Projet : transformation et agrandissement d'un appartement sur deux étages, isolation, démolition et reconstruction d'un nouveau couvert.

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés.

Zone : village ancien, ensemble bâti A.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 13 mars 2020 inclusivement**, au secrétariat communal de Sorvilier, où les oppositions et réserves de droit, faites par écrit et motivées, seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Sorvilier, le 12 février 2020

Conseil municipal

Entrée en vigueur

Modification du règlement d'organisation

Publication selon l'article 45 de l'Ordonnance sur les communes.

La modification du règlement d'organisation (ajout de l'art. 11a) adoptée le 12 décembre 2019 par l'assemblée municipale a été approuvée par l'Office des affaires communales et de l'organisation du territoire en date du 31 janvier 2020.

Elle entre en vigueur de suite. La présente décision peut faire l'objet d'un recours de droit administratif dans les 30 jours à compter de sa notification. Le recours doit être motivé et adressé, par écrit et en deux exemplaires, au Tribunal administratif du canton de Berne.

Sorvilier, le 12 février 2020

Conseil municipal



Tavannes

Avis de construction

Requérant : M. Martial Trummer, Champs la Clary 4, 2710 Tavannes.

Projet : remplacement de l'installation de chauffage à mazout existante par une pompe à chaleur air-eau splittée du bâtiment Champs la Clary 4 sis sur la parcelle N° 1620 en zone H2.

Dimensions et genre de construction : selon plans et dossier déposés.

Dépôt public de la demande, avec plans, **jusqu'au 6 mars 2020 inclusivement**, au secrétariat communal, où les oppositions et réserves de droit, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement et à la même adresse.

Tavannes, le 5 février 2020

Le chef des travaux publics

Avis de construction

Requérant : SESTER, p. adr. M. René Rimaz, Rue Neuve 1, 2605 Sonceboz-Sombeval.

Auteur du projet : GVH Tramelan SA, Ingénieurs civils, Rue de la Paix 30, 2720 Tramelan.

Emplacement : parcelles N°s 1061, 2110 et 2112, au lieu-dit : « Chemin de la Rochette », commune de Tavannes.

Projet : assainissement du chemin d'accès par la pose d'un coffre de route d'une épaisseur de 30 centimètres avec pose de grilles-gazon, remplacement des conduites d'eau et d'électricité entre les réservoirs inférieurs et supérieurs, assainissement des places en grave existantes devant les réservoirs (rechargement local en matériaux pour nivellement), aménagement d'une place provisoire pour manoeuvre de véhicules (env. 24 mois) et plantation de 3 arbres de compensation.

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés.

Zone : agricole.

Zones de protection : IVS régional BE 2074.2, PPS d'importance nationale N° 12968 « Malvaux » et zone de protection du paysage N° 16 « Pâturage de la Rochette ».

Dérogations : art. 25 LCFO, 24 LAT et 81 RCC.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 13 mars 2020 inclusivement** auprès de l'administration communale de Tavannes. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 12 février 2020.

La préfète : Stéphanie Niederhauser

Avis de construction

Requérante : Tavapan Immobilien AG, Güterstrasse 2, 3076 Worb.

Emplacement : parcelle N° 867, au lieu-dit : « Rue de la Dout 8 », commune de Tavannes.

Projet : assainissement et abaissement de la cheminée existante à une hauteur de 18 m.

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés.

Zone : A5.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 13 mars 2020 inclusivement** auprès de l'administration communale de Tavannes. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Courtelary, le 12 février 2019.

La préfète : Stéphanie Niederhauser

Statistique de la population

La population de la commune de Tavannes est à la baisse. Au 31 décembre 2019, Tavannes comptait 3'595 habitants, soit 7 de moins qu'au 31 décembre 2018. Les femmes sont au nombre de 1'802 (-12), donc toujours majoritaires face aux hommes qui se dénombrent à 1'793 (+5).

2'675 personnes établies à Tavannes sont de nationalité suisse, contre 920 étrangers. Parmi les communautés étrangères les plus représentées à Tavannes, l'Italie reste en tête (221), suivie du Portugal (171), la France (104), l'Espagne (87), la Macédoine (42), la Turquie (39), la Syrie (29), la Roumanie (21) et l'Erythrée (18).

La majorité des Tavannois/es sont soit sans confession, soit d'une autre religion non reconnue (1377). Les sorties d'église ont encore augmenté (+22) portant ainsi le nombre de catholiques à 1'125. On dénombrait également 1'093 protestants, soit 13 de moins qu'au 31 décembre 2018.

L'habitante la plus âgée de Tavannes est née le 20 décembre 1919 et le plus jeune le 26 janvier 2020.

Tavannes, le 10 février 2020

Secrétariat municipal



Avis de construction

Requérant(s) / Maître d'ouvrage : Paroisse réformée, Les Côtes 1, 2735 Bévillard (M. P.-A. Jaeggli, président de paroisse).

Auteur du projet : Paerli SA, Grand-Rue 49, 2720 Tramelan.

Adresse du projet : BF 254, Rue du Temple 2, 2735 Bévillard.

Description du projet : pose et installation de deux pompes à chaleur, au Sud-Ouest du Temple.

Dimensions du projet : selon plans déposés.

Constructions du projet : selon plans déposés.

Zone d'affectation et de constructions : espace d'utilité publique.

Dépôt public : du 5 février au 4 mars 2020 inclusivement.

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de la Commune mixte de Valbirse. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat communal, Rue Aimé Charpillot 2 à Bévillard, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multicopiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Bévillard, le 27 janvier 2020

Commune mixte de Valbirse

Avis de construction

Requérant(s) / Maître d'ouvrage : Monsieur Falda Alberto, Chemin des Martinets 5, 2735 Malleray.

Auteur du projet : Paerli SA, Grand-Rue 47a, 2735 Malleray.

Adresse du projet : BF 1362, Chemin des Martinets 5, Malleray, commune de Valbirse.

Description du projet : remplacement du chauffage à mazout par une pompe à chaleur extérieure à l'Ouest.

Dimensions du projet : selon plans déposés.

Constructions du projet : selon plans déposés.

Zone d'affectation et de constructions : H1.

Dépôt public : du 5 février au 4 mars 2020 inclusivement.

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de la Commune mixte de Valbirse. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat communal, Rue Aimé Charpillot 2 à Bévillard, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multicopiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Bévillard, le 31 janvier 2020

Commune mixte de Valbirse

Avis de construction

Requérant(s) / Maître d'ouvrage : Madame et Monsieur Véronique Baerfuss et Stéphane Kaiser, La Franay 15, 2735 Malleray.

Auteur du projet : KWSA SA – Architecte HES-SIA, Rue Charles-Schäublin 3, 2735 Malleray.

Adresse du projet : BF 1522, La Franay 15, 2735 Malleray, Commune de Valbirse.

Description du projet : suppression du chauffage à mazout, désaffectation de la citerne et installation d'une pompe à chaleur en toiture, adossée à la superstructure de la cage d'ascenseur (non-visible). Mise en place de panneaux photovoltaïques posés à plat sur la toiture existante.

Dimensions du projet : selon plans déposés.

Constructions du projet : selon plans déposés.

Zone d'affectation et de constructions : H1.

Dépôt public : du 12 février au 11 mars 2020 inclusivement.

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de la Commune mixte de Valbirse. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat communal, Rue Aimé Charpillot 2 à Bévillard, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multicopiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Bévillard, le 4 février 2020

Commune mixte de Valbirse

Avis de construction

Requérant(s) / Maître d'ouvrage : Monsieur Willy Minder, La Franay 24, 2735 Malleray.

Auteur du projet : Paerli SA, Grand-Rue 47a, 2735 Malleray.

Adresse du projet : BF 1452, La Franay 24, 2735 Malleray, Commune de Valbirse.

Description du projet : remplacement du chauffage électrique par une pompe à chaleur air-eau extérieure à l'Ouest de la maison.

Dimensions du projet : selon plans déposés.

Constructions du projet : selon plans déposés.

Zone d'affectation et de constructions : H1.

Dépôt public : du 12 février au 11 mars 2020 inclusivement.

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de la Commune mixte de Valbirse. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat communal, Rue Aimé Charpillot 2 à Bévillard, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multicopiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Bévillard, le 4 février 2020

Commune mixte de Valbirse

Avis de construction

Requérante : Commune mixte de Valbirse, Rue Aimé Charpillot 2, 2735 Bévillard.

Auteur du projet : ATB SA, Promenade 22, 2720 Tramelan.

Emplacement : parcelles N^{os} 244, 246, 247, 248, 249, 250, 254, 255, 256, 257, 1027, 1053, 1055 et 1188, au lieu-dit: «Les Côtes», Bévillard, commune de Valbirse.

Projet : viabilisation d'une zone d'habitation comprenant des routes de desserte avec deux places de rebroussement, aménagement de cheminements piétons, des collecteurs d'évacuation des eaux mélangées et des eaux claires, l'alimentation en eau potable, l'éclairage public et les conduites des services.

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés.

Zone : plan de quartier «Les Côtes».

Zone de protection : périmètre de protection du monument historique.

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 13 mars 2020 inclusivement auprès de l'administration communale de Valbirse. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Courtelary, le 12 février 2020

La préfète : Stéphanie Niederhauser

**Retrouvez la feuille officielle d'avis
du district de Moutier en version électronique
sur www.lasemaine.ch**

informations pratiques



Moutier

Municipalité de Moutier
Rue de l'Hôtel-de-Ville 1
Case postale 927
2740 Moutier

Heures d'ouverture

Tous les bureaux municipaux (sauf Service social):

Lu – me 8 h à 11 h et 14 h à 17 h

Jeudi 8 h à 11 h et 14 h à 18 h

Vendredi 8 h à 11 h et 14 h à 16 h

Service social:

Lu – ma et ve 9 h à 11 h et 14 h à 16 h

Mercredi 14 h à 16 h

Jeudi 9 h à 11 h et 14 h à 18 h

Téléphones

Centrale 032 494 11 11

Fax 032 493 12 19

Chancellerie 032 494 11 11

Impôts 032 494 11 21

Caisse municipale 032 494 11 25

Contrôle des habitants 032 494 11 27

Service social 032 494 11 34

Agence AVS 032 494 11 39

Service sécurité 032 494 11 29

Bâtiments/Urbanisme/
Travaux publics 032 494 13 33

Electricité/Eau/
Service de piquet 032 494 12 22

Service de renseignements juridiques

Chancellerie municipale 032 494 11 11

Carte journalières (prix Fr. 48.-)

Caisse municipale 032 494 11 25

Services techniques – Travaux publics

Point de récolte de la Halle aux marchandises

Horaire

Lundi à jeudi de 7 h à 20 h

Vendredi de 7 h à 16 h

Les citoyens sont invités à respecter les horaires d'ouverture et à ne déposer aucun déchet ou objet en dehors de ces heures.

Site internet

www.moutier.ch

Courriel

info@moutier.ch

informations pratiques



Crémines

Secrétariat communal
Rue du Collège 6
2746 Crémines

Téléphone: 032 499 95 42
Courriel: secretariat@cremines.ch
Site internet: www.cremines.ch

Heures d'ouverture du secrétariat communal

- Mardi matin fermé, mardi après-midi de 13 h 30 à 18 h.
- Jeudi matin de 7 h 30 à 12 h, jeudi après-midi de 15 h à 17 h.

Heures d'ouverture déchetteries

- Lundi au vendredi de 8 h à 12 h et de 13 h 30 à 18 h
- Samedi matin de 8 h à 12 h, samedi après-midi de 14 h à 17 h



Eschert

Commune mixte d'Eschert
Rue du Tilleul 1
2743 Eschert

Téléphone: 032 493 40 85
Courriel: secretariat@eschert.ch
Site internet: www.eschert.ch

Heures d'ouverture écopoint pour la ferraille

Ouvert tous les 1^{ers} samedis du mois (sauf janvier et août, le 2^e samedi du mois) de 11 h à 12 h.
Pour les dates effectives, se référer au mémodéchets de la commune.



Grandval

Secrétariat municipal
Grand-Rue 29
2745 Grandval

Téléphone: 032 499 95 55
Pour les cartes journalières: 079 729 56 89
Courriel: secretariat@grandval.ch
Site internet: www.grandval.ch

Heures d'ouverture: Mercredi matin de 9 h 30 à 10 h 30
Jeudi soir de 18 h à 19 h 30 ou sur rendez-vous

Déchetterie ouverture: Jeudi soir de 17 h à 19 h

informations pratiques



Perrefitte

Administration communale
Magali Zampedri
Sous le Tacon 24
2742 Perrefitte

Téléphone: 032 493 22 74
Courriel: perrefitte@gmail.com
Heures d'ouverture: Mardi 17h - 19h
Jeudi 8h30 - 10h30
Site internet: www.perrefitte.ch



Petit-Val

Commune mixte de Petit-Val
Derrière les Hôtas 23
2748 Souboz

Téléphone: 032 484 94 70
Courriel: admin@petit-val.ch
Heures d'ouverture: Lundi de 17h30 à 19h30
ou sur rendez-vous
Site internet: www.petit-val.ch



Rebévelier

Administration communale
Rebévelier, 2717 Rebévelier
c/o Brogna Alexandra,
Rue des Chardonnerets 7
2740 Moutier

Téléphone: 079 247 38 62
ou 032 493 47 44
Courriel: rebevelier@bluewin.ch
Heures d'ouverture: sur demande

Calendrier des parutions 2020

N° sem.	N° par.	Date	Jour de parution	23	22	04.06.2020	JEUDI	39	35	23.09.2020	mercredi
8	7	19.02.2020	mercredi	24	23	10.06.2020	mercredi	40	36	30.09.2020	mercredi
9	8	26.02.2020	mercredi	25	24	17.06.2020	mercredi	41	37	07.10.2020	mercredi
10	9	04.03.2020	mercredi	26	25	24.06.2020	mercredi	42	38	14.10.2020	mercredi
11	10	11.03.2020	mercredi	27	26	01.07.2020	mercredi	43	39	21.10.2020	mercredi
12	11	18.03.2020	mercredi	28	27	08.07.2020	mercredi	44	40	28.10.2020	mercredi
13	12	25.03.2020	mercredi	29	28	15.07.2020	mercredi	45	41	04.11.2020	mercredi
14	13	01.04.2020	mercredi	30		22.07.2020	SUPPRIME	46	42	11.11.2020	mercredi
15	14	08.04.2020	mercredi	31		29.07.2020	SUPPRIME	47	43	18.11.2020	mercredi
16	15	16.04.2020	JEUDI	32		05.08.2020	SUPPRIME	48	44	25.11.2020	mercredi
17	16	22.04.2020	mercredi	33	29	12.08.2020	mercredi	49	45	02.12.2020	mercredi
18	17	29.04.2020	mercredi	34	30	19.08.2020	mercredi	50	46	09.12.2020	mercredi
19	18	06.05.2020	mercredi	35	31	26.08.2020	mercredi	51	47	16.12.2020	mercredi
20	19	13.05.2020	mercredi	36	32	02.09.2020	mercredi	52	48	23.12.2020	mercredi
21	20	20.05.2020	mercredi	37	33	09.09.2020	mercredi	53		30.12.2020	SUPPRIME
22	21	27.05.2020	mercredi	38	34	16.09.2020	mercredi				